

SIM

SUPPLÉMENT
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

ÉCHANGER



Parlez-nous franchement

SAMEDI 9 NOVEMBRE 2019

QUARTIER PERRIER – PLACE DU JUMELAGE

Tous les deux mois, élus et techniciens viennent à la rencontre des habitants dans un des dix quartiers de la ville d'Annemasse. Au cours d'une déambulation dans les rues de leur quartier, les riverains peuvent les questionner librement et cordialement sur tous types de sujets, mais aussi faire remonter les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien.

Ce samedi 9 novembre 2019 se tient, depuis 2014, la troisième rencontre du Parlez-Nous Franchement dans le quartier « Perrier – Place du Jumelage ». Le parcours retenu cette année part du carrefour impasse du Château Rouge pour continuer rue du Saget, rue de l'Annexion, se poursuivant avenue de Verdun pour se terminer à la Maison Pour tous « Nelson Mandela » située place Jean Jaurès.

Le présent compte-rendu est envoyé aux participants de cette rencontre, mais est également diffusé sur le site officiel de la Ville « annemasse.fr », rubrique participation-citoyenne.

URBANISME

En quoi consistent les travaux qui ont lieu actuellement au Centre Culturel de Château Rouge ?



Le centre culturel de Château Rouge est un lieu emblématique d'Annemasse mais aussi de toute sa région. Datant des années 80, le bâtiment composé de plusieurs salles de concert, de studios de répétition, d'un espace café-concert, ne répond plus aux ambitions de mise en valeur d'un projet culturel et artistique de qualité.

En effet, cet équipement n'a jamais fait l'objet d'une rénovation de grande ampleur. La scène n'est plus adaptée pour accueillir de nombreux spectacles et les équipements techniques sont devenus vieillissants et bruyants.



Les travaux ont pour objectifs :

- l'amélioration des conditions d'accueil et de confort des spectateurs et des artistes, avec une extension du bâtiment à hauteur de 1 900m²,
- la réalisation d'une nouvelle cage de scène haute de 17 mètres.

La fin des travaux est programmée au printemps 2021.

Quels sont les projets immobiliers à venir sur le secteur de Château Rouge ?

Deux permis de construire ont été déposés et acceptés rue Malbrande :

- à l'angle de la rue du Saget et de la rue du Château Rouge est prévue la construction d'un immeuble de logements,
- sur le site de l'ancienne usine Dentand, le bâtiment sera démoli dans les prochains mois pour laisser place à un petit ensemble immobilier. La Ville a prévu d'aménager au rez-de-chaussée de ce bâtiment les locaux de l'épicerie sociale, du service tranquillité publique (police municipale) ainsi qu'un restaurant scolaire pour l'école Marianne Cohn.

En quoi consistent les travaux de l'immeuble situé 19 rue du Saget ?

Ce bâtiment a été déclaré en état de péril par la mairie en raison d'un défaut de structure dans la dalle. Les habitants ont été relogés en urgence. Le propriétaire de l'immeuble a été mis en demeure de procéder à la reprise de ces malfaçons.

Avez-vous prévu des jardins familiaux dans notre quartier ?

La Ville aménage autant que possible des jardins familiaux dans les différents quartiers afin de rendre le jardinage accessible à tous. Aussi, il est prévu l'aménagement d'un cinquième site rue du Saget au niveau du parking public de Château Rouge.

À cette occasion, le trottoir sera également élargi le long du terrain afin de répondre aux exigences en matière d'accessibilité.

Le démarrage des travaux est prévu en janvier 2020 pour une réception en mars 2020. À ce jour, les 19 parcelles ont été attribuées. Les habitants souhaitant obtenir une parcelle doivent adresser leur candidature par courrier auprès de la mairie. Les délais d'obtention d'un jardin peuvent atteindre plusieurs années en raison d'une liste d'attente relativement longue.

Nous avons l'impression que la Ville s'urbanise trop au détriment des espaces verts ?

Depuis 2014, la Ville aménage autant que possible des « poumons verts » en ville, de sorte que chaque habitant se trouve à moins de cinq minutes d'un parc public. Elle ne peut malheureusement intervenir sur tous les espaces.

Le parc Olympe de Gouges a été aménagé rue du Faucigny, et début janvier 2020 est prévue l'ouverture au public du parc Clemenceau en lieu et place du parking Clemenceau.

D'autres projets sont à venir courant 2020 sur d'autres secteurs de la Ville.

L'extension de l'avenue Lucie Aubrac se fera-t-elle ?

Le projet de réalisation d'un boulevard urbain entre le carrefour de Livron et le quai d'Arve a été abandonné au début des années 2000.

En lieu et place, il a été aménagé dans un premier temps l'avenue Lucie Aubrac. Celle-ci sera prolongée entre l'avenue Verdun et la rue Massenet lors de la réalisation de l'éco-quartier de Château Rouge.

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET INCIVILITÉS

Nous, riverains de la rue du Château Rouge, subissons des incivilités liées à du stationnement sauvage au niveau des commerces, du deal et des problèmes de propreté. Nous sommes régulièrement dans l'impossibilité d'entrer et/ou de sortir de nos copropriétés avec nos véhicules. Nous demandons un contrôle d'accès ou la pose d'une signalisation adéquate, des contrôles de police et la mise en place d'un système de vidéoprotection.

Concernant la fermeture de cette impasse, il n'est pas possible de la réaliser au motif qu'il s'agit d'une voie ouverte à la circulation. Néanmoins il sera procédé à la pose d'un panneau « impasse » en entrée de rue pour en informer les automobilistes et éviter ainsi que des véhicules fassent demi-tour à la sortie du parking de la copropriété.

Il sera demandé à la police municipale de passer régulièrement sur cette impasse pour verbaliser les automobilistes stationnés le long des bandes jaunes ou hors des emplacements dédiés.

Le secteur est aussi connu pour être un point de deal pour les consommateurs de drogues. Les problèmes liés à cette activité sont du ressort de la Police Nationale. Celle-ci mène régulièrement des opérations « coup-de-poing » sur l'ensemble de la Ville.

Concernant la mise en place d'une caméra de vidéoprotection, leur installation est réglemmentée par les services de l'État. La Ville d'Annemasse dispose à ce jour de 20 caméras sur l'ensemble de la Ville. Chaque année, la Ville déploie des caméras supplémentaires sur ses espaces publics selon le budget alloué et en fonction des priorités définies entre la Ville et les services de police.

Il sera installé en cette fin d'année et courant 2020 cinq caméras sur le périmètre du pôle d'échange multimodal de la gare d'Annemasse, une caméra place de l'Étoile, deux caméras à la station du terminus provisoire du tramway rue du Parc et deux caméras aux abords du parc Clemenceau.



Des déchets (canettes, mégots de cigarette...) jonchent le sol autour du bâtiment, au n°22, où se tiennent les activités de l'association FBI Prod. Un rappel sera effectué à cette dernière.

Par ailleurs, des individus urinent à proximité des espaces verts le long du chemin piétonnier. La mise en place d'une sanisette sur ce secteur n'est pas prévue en raison de son coût d'installation et d'entretien, mais aussi en raison de la présence d'équipements publics à proximité.

Quelles actions mettez-vous en place pour lutter contre les dépôts sauvages autour des points d'apports volontaires ?

Les deux points d'apports volontaires situés rue du Saget et rue Massenet sont connus par les services comme étant des points noirs.

La Brigade Incivilité Propreté (BIP) mène régulièrement des actions autour de ces deux points pour identifier les auteurs de ces dépôts sauvages et les verbaliser lorsque c'est possible.

Au cours de l'été 2019, des déchets issus de l'activité d'un snack étaient déposés régulièrement. La BIP a réussi à trouver les coordonnées de ce snack domicilié à Genève et a pu le verbaliser. Un signalement a été également fait aux autorités judiciaires et à la police genevoise.

D'autres actions ont été mises en place pour lutter contre les dépôts sauvages. L'opération « rubalise » est le fruit d'une coopération entre le service voirie et la BIP. Sur quelques jours, il est réalisé un barriérage autour du dépôt sauvage et il est indiqué sur des panneaux d'information que leurs auteurs sont en cours d'identification. Par expérience, les services ont relevé que des dépôts sauvages ont été repris par leurs propriétaires avant d'être verbalisés. Pour les dépôts restant, une enquête est effectuée par la BIP pour trouver l'identité des auteurs pour les verbaliser, ensuite les déchets sont évacués en déchetterie par le service voirie.

Des dégradations ont lieu régulièrement sur l'aire de jeux située derrière le groupe scolaire des Hutins. L'été dernier, un groupe de jeunes occasionnait des nuisances chaque soir. Quelles mesures pouvez-vous prendre pour lutter contre ces nuisances ?

Les dégradations sur les filets pare-ballons ont été réparées. Avec la fin des travaux de rénovation du groupe scolaire des Hutins, il est prévu de fermer le terrain de foot au public et de le réserver exclusivement aux scolaires.

Concernant les nuisances sonores provoquées par le groupe de jeunes, il sera demandé aux médiateurs de nuit ainsi qu'aux éducateurs d'aller à leur rencontre pour les sensibiliser sur cette problématique.

Les automobilistes respectent rarement la zone 30 rue de l'Annexion malgré la présence d'un groupe scolaire le long de cette voirie. Quelles mesures envisagez-vous de prendre ?

Cet axe fait l'objet de contrôles radar réguliers par la police municipale. Afin de faire prendre conscience aux automobilistes de ralentir leur vitesse, il sera installé un radar pédagogique. En effet, le service voirie dispose de quatre radars pédagogiques qu'il déplace régulièrement sur des secteurs différents de la Ville. Une installation rue de l'Annexion sera proposée lors de la prochaine programmation.

Par ailleurs, des panneaux de sensibilisation seront implantés comme ceux installés dans le quartier de Romagny.

Ces derniers mois, de nombreuses personnes sédentaires ou issues des gens du voyage se sont installées dans le quartier de manière plus ou moins longue. De quels moyens dispose la mairie pour empêcher une nouvelle installation ?

De nombreuses familles issues des gens du voyage, des personnes sédentaires, des « roms » s'installent régulièrement dans notre département car elles sont attirées par l'attractivité de notre territoire et la proximité de la Suisse. Elles sont dans l'espoir d'obtenir un travail mais en vain en raison d'un problème de langue. C'est pour cette raison qu'elles recourent à la mendicité.

Un travail est mené avec les services de l'État, du Département, de la communauté d'agglomération pour l'insertion des familles roms. Une base de vie a été aménagée sur la commune de Juvigny. Elles font l'objet d'un suivi par l'association Alpha 3A.

Quant aux familles installées dans des campings cars, elles sont suivies par les services sociaux. Elles sont en attente de logement, ce qui peut prendre du temps.

RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER DU PERRIER-LIVRON-CHÂTEAU ROUGE

Quels sont les projets inscrits dans la rénovation urbaine du quartier ?

Un premier projet a été signé en 2009 entre l'État, les bailleurs sociaux et la Ville avec pour objectif de transformer de manière durable ce quartier et améliorer les conditions de vie de ses habitants.

En 2017 est signé le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Il s'inscrit dans la continuité du programme de renouvellement urbain de 2009. Les objectifs de ce dernier programme sont de :

- valoriser la fonction résidentielle du quartier,
- engager la transition économique du quartier,



- conforter l'accès aux droits fondamentaux et aux services,
- renforcer la nature en ville.

À ce jour, un certain nombre de projets sont terminés ou quasi-terminés :

- la rénovation du quartier de Livron,
- la rénovation et l'agrandissement du groupe scolaire Les Hutins,
- l'aménagement d'une médiathèque, ludothèque en lieu et place de l'ancienne brasserie du centre commercial (la fin des travaux est prévue pour février 2020).

Les projets restant à venir sont :

- la Maison de Santé Pluridisciplinaire (à la place des locaux actuels de Pôle Emploi au 1er étage du centre commercial),
- l'écoquartier de Château Rouge.

La Maison de Santé accueillera des médecins généralistes, des infirmières et des spécialistes (ostéopathe). Ils devront s'inscrire dans une pratique coordonnée des soins.

Le projet d'écoquartier vise à réaliser un programme urbain intégrant des objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Il s'agit de promouvoir une nouvelle façon d'habiter en réduisant au maximum l'empreinte écologique des bâtiments et en diminuant les nuisances et la pollution.

L'écoquartier se veut un lien entre le centre ville et le Perrier.

Il est prévu la démolition de 140 logements sociaux. Les locataires de ces logements seront relogés dans des nouveaux programmes en cours de construction sur Annemasse et sur d'autres communes de l'agglomération.

À la place, il sera construit près de 360 logements neufs en locatif social mais aussi en accession sociale, et des logements dits « abordables ».

La place du Cirque fera également l'objet d'une reconfiguration.

AUTRES DEMANDES DIVERSES

Nous habitons à la résidence Sous-Planty. Des véhicules stationnent régulièrement devant l'accès pompier au 19 rue Massenet. Par ailleurs, le point d'apport volontaire destiné aux verres rue de l'Annexion gêne la visibilité des véhicules souhaitant sortir du parking de la copropriété.

Pour l'accès pompier, il sera demandé au service voirie de refaire le traçage de la ligne jaune, et de poser des quilles de chaque côté de l'accès pour empêcher que des véhicules empiètent sur l'accès pompier en se stationnant.

Concernant le déplacement du point verre, il sera demandé à Annemasse Agglomération de l'étudier.

Pouvez-vous déposer les potelets qui sont installés à chaque passage piéton protégé le long du groupe scolaire Les Hutins car

ils peuvent gêner les personnes en situation de handicap ?

Ces potelets ont été installés au droit de chaque passage piéton afin d'empêcher les véhicules d'accéder le long du trottoir. Ces potelets font office de dispositif anti-bélier dans le cadre du plan Vigipirate. Leur dépose n'est donc pas possible.

Au square Cassin le long de la résidence Sous-Planty, envisagez-vous de replanter des végétaux afin de boucher le trou où se trouvaient auparavant des thuyas ?

Le service parcs et jardins procédera à la plantation de thuyas lorsque les conditions climatiques le permettront.

Certaines protections en bois autour des arbres place Jean Jaurès sont cassées, et les supports en métal sont toujours en place, ce qui présente un risque de danger. A

Elles seront réparées dans les meilleurs délais.

Lors du conseil citoyen du Perrier, il avait été proposé d'aménager un espace ombragé devant l'entrée de la mini-crèche. Quand sera réalisé ce projet ?

En effet, l'objectif du projet est de réaliser un espace végétalisé et d'en faire un lieu agréable et convivial. Compte tenu des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments de la maison Mandela et de l'espace social, devant débuter début 2020, cet espace sera occupé par les installations de chantier et des échafaudages. Aussi, il a été décidé de reporter la réalisation de ce projet à la fin de ces travaux.

Une aire de jeux est aménagée au secteur Léo Ferré à l'angle des rues Voltaire et Curioz. Pouvez-vous installer des protections pare-ballons pour éviter que les ballons soient projetés sur la route ?

Le secteur Léo Ferré doit faire l'objet courant 2020 d'un aménagement de ses espaces publics. Cette demande de pose de pare-ballons sera étudiée à cette occasion.

Pour conclure, ce Parlez Nous Franchement est la dernière rencontre de l'année 2019. Il ne sera pas organisé d'autres rencontres jusqu'aux prochaines élections municipales en mars 2020, en raison de la période pré-électorale.

Il est rappelé que les désordres sur les espaces publics peuvent être à tout moment signalés :

- en utilisant l'application pour smartphone « Clic Annemasse »,
- en se rendant dans l'espace citoyen sur le site internet officiel de la Ville,
- en envoyant un courriel à l'adresse suivante : centralisation.demandes@annemasse.fr.

Le compte-rendu de ces échanges est envoyé aux participants. Il est également disponible sur le site internet www.annemasse.fr rubrique Participation citoyenne.

